

**Séquestre animal : quelle politique dans le canton du jura ?**

Alain Koller (UDC)

Dans le canton du Jura, la gestion des chiens et chats faisant l'objet d'une mesure de séquestre, qu'il s'agisse de raisons de sécurité publique, de maltraitance ou de non-respect de la législation sur ses animaux, semble reposer quasi exclusivement sur une seule entité : l'Association jurassienne de protection des animaux (AJPA).

Si la protection des animaux est une mission essentielle, la concentration de ces mesures de police vétérinaire auprès d'un unique partenaire privé soulève des questions de transparence administrative et financière. En tant qu'élus, il est de notre devoir de s'assurer de la bonne utilisation de l'argent public et de comprendre l'ampleur des frais engagés par l'État pour ces mesures de contrainte.

Le cadre légal actuel prévoit que les frais de séquestre sont en principe à la charge du détenteur. Toutefois, dans de nombreux cas (insolvabilité du propriétaire, procédures administratives prolongées), le Canton peut être amené à avancer ou à assumer des montants significatifs. Par ailleurs, l'exclusivité de cette tâche confiée à l'AJPA mérite d'être clarifiée quant aux modalités de la convention qui lie l'État à cette association.

**Dès lors, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :**

- 1. L'AJPA est-elle la seule organisation mandatée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour l'accueil des chiens et chats séquestrés ? Existe-t-il une convention de prestations formelle et, si oui, à quand remonte son dernier renouvellement ?**
- 2. Combien de chiens et chats ont été placés en séquestre sous l'autorité du vétérinaire cantonal au cours des trois dernières années (2023, 2024, 2025) ?**
- 3. Quel est le montant annuel total versé par la République et Canton du Jura à l'AJPA pour la prise en charge de ces animaux séquestrés sur la même période ?**
- 4. Quelle est la part de ces frais effectivement récupérés auprès des propriétaires de chiens et de chats ? Quel montant reste-t-il à la charge définitive de l'État après déduction des remboursements obtenus ?**
- 5. Le Gouvernement a-t-il déjà envisagé de solliciter d'autres structures ou refuges (y compris hors canton si nécessaire) afin de comparer les coûts de pension journaliers et de garantir une gestion optimale des coûts ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Alain Koller (UDC)

**Co-signataires**

- Francine Stettler (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)

- Irmin Rais (UDC)
- Francis Carnal (UDC)
- Stéphane Girardin (UDC)
- Damien Lachat (UDC)
- John Moser (UDC)
- Miriam Moser (UDC)
- Jean-Marc Bouduban (UDC)
- Lysiane Farner (UDC)
- Cindy Spies (UDC)
- Fabian Zürcher (UDC)

Intervention déposée officiellement le 25 mars 2026